



700, place Leigh-Capreol
Services administratifs
Dorval (Québec)
H4Y 1G7

Le 18 juin 2021

ADDENDA 001 À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Objet : Demande de propositions T3125-200016
Contrat d'entretien mécanique d'immeuble

L'addenda 001 à la demande de propositions est émise pour :

1. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels;
2. Effectuer des modifications à l'énoncé des travaux (Annexe A).
3. Afficher l'information sur le site Web, Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) afin de permettre à tous les soumissionnaires potentiels d'accéder aux modifications et aux informations supplémentaires.

Généralités :

1. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.
2. Il ne sera pas tenu compte de suppléments et/ou de modifications présentés au motif que le soumissionnaire n'a pas pris connaissance de la teneur du présent addenda.
3. Les soumissionnaires doivent joindre cet addenda signé à la soumission qu'ils présenteront.

Modification no 1 :

1. **Question :** À l'article 1,1 il est stipulé que L'Entrepreneur doit être détenteur d'une licence valide d'Entrepreneur général délivrée par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ). De plus, l'Entrepreneur devra aussi être détenteur d'une licence valide comme entrepreneur en électricité qui est aussi délivrée par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).

Nous avons notre licence d'entrepreneur général de la RBQ, mais en ce qui concerne les travaux électriques, nous les donnons à un entrepreneur électrique qui possède sa licence d'entrepreneur électrique de la RBQ.

Pouvons-nous donner la partie électrique en sous-traitance à un entrepreneur en électricité qui possède sa licence RBQ?

Réponse : Transports Canada accepte que la partie électrique de travaux soit donnée en sous-traitance, en autant que l'entrepreneur sous-traitant possède une licence valide d'entrepreneur en électricité.

2. **Énoncé des travaux (Annexe A) Point 1.1 :**

- **Supprimer le paragraphe** : «L'Entrepreneur doit être détenteur d'une licence valide d'Entrepreneur général délivrée par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ). De plus, l'Entrepreneur devra aussi être détenteur d'une licence valide comme entrepreneur en électricité qui est aussi délivrée par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)»
- **Le remplacer par le paragraphe** : «L'Entrepreneur doit être détenteur d'une licence valide d'Entrepreneur général délivrée par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).»

3. **Question** : Serait-il possible de me confirmer si un cautionnement de soumission et une lettre engagement d'exécution, gages et matériel sont requis pour cet appel d'offres?

Réponse : Le cautionnement de soumission n'est pas exigée et veuillez fournir ce qui est exigé par la demande de propositions à la partie 3.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS T3125-200016 DEMEURENT LES MÊMES.

Nom de l'entreprise : _____

Signataire autorisé de l'entreprise :

Nom (en lettres moulées) : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____